

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon

La révision porte sur un périmètre d'étude regroupant 100 communes : Ansois, Apt, Aubenas-les-Alpes, Auribeau, Banon, Beaumont-de-Pertuis, Bonnieux, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Cavaillon, Céreste-en-Luberon, Cheval-Blanc, Corbières-en-Provence, Cruis, Cucuron, Dauphin, Fontienne, Forcalquier, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Grambois, Joucas, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, La Brillanne, Lacoste, Lagarde-d'Apt, Lagnes, La Motte-d'Aigues, Lardiers, La Rochegiron, La Tour-d'Aigues, Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, L'Hospitalet, Limans, Lioux, Lourmarin, Lurs, Mane, Manosque, Maubec, Ménerbes, Mérindol, Mirabeau, Montfuron, Montjustin, Montlaux, Montsalier, Murs, Niozelles, Ongles, Oppède, Oppedette, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Pierrerue, Pierrevert, Puget, Puyvert, Redortiers, Reillanne, Revest-des-Brousses, Revest-du-Bion, Revest-Saint-Martin, Robion, Roussillon, Rustrel, Saignon, Sainte-Croix-à-Lauze, Saint-Étienne-les-Orgues, Sainte-Tulle, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sannes, Saumane, Sigonce, Simiane-la-Rotonde, Sivergues, Vachères, Vaugines, Viens, Villars, Villelaure, Villemus, Villeneuve, Vitrolles-en-Luberon, Volx.

Par arrêté n°2024-81 en date du 19 mars 2024, le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon en vue du renouvellement de son label

**du jeudi 2 mai à 9h au vendredi 31 mai 2024 à 17h30**

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Luberon traduit la volonté des signataires d'assurer une gestion durable et concertée du territoire en fixant pour la période 2025-2040 les orientations et mesures de préservation, valorisation et développement.

Organisée conformément aux dispositions de l'article L.123-1 et suivants du Code de l'environnement, l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Le siège de l'enquête est fixé à la Maison du Parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès 84400 Apt.

Ont été désignés membres de la Commission d'enquête par les Tribunaux administratifs de Marseille et Nîmes le 23 janvier 2024 :

Président : M. Joseph NESCI ; Titulaires : M. Jean-Marie ISNARD, M. Guy BEUGIN, M. Michel MORIN, Mme Florence REARD

Etabli conformément à l'article R.333-3 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête comprend différents documents relatifs au projet, dont notamment le projet de charte révisée, les avis émis durant la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable en version papier :

- au siège de l'enquête, disposant également d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique,

- dans les mairies de 18 communes : Banon, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Cavaillon, Céreste-en-Luberon, Forcalquier, Goult, La Brillanne, La Tour-d'Aigues, Lourmarin, Manosque, Mérindol, Oppède, Pertuis, Saint-Étienne-les-Orgues, Saint-Saturnin-lès-Apt, Simiane-la-Rotonde,

aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, hors jours fériés et fermetures administratives.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête papier joint au dossier.

Il pourra également :

- consulter le dossier sur les sites internet [www.maregionsud.fr/revision-charte-luberon](http://www.maregionsud.fr/revision-charte-luberon) et [www.parcduluberon.fr/charte-enquete-publique](http://www.parcduluberon.fr/charte-enquete-publique),

- consulter le dossier et déposer ses observations dans un registre dématérialisé [www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon](http://www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon) ouvert 24h/24h,

- consigner ses observations par écrit par mail à [revision-charte-luberon@mail.registre-numerique.fr](mailto:revision-charte-luberon@mail.registre-numerique.fr) et par courrier postal à *Monsieur le Président de la Commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Luberon, Maison du Parc - 60 place Jean Jaurès - 84400 Apt* (pendant l'enquête, cachet de la poste faisant foi). Afin d'être visibles de tous, ces observations seront publiées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Un ou plusieurs membres de la Commission d'enquête se tiendront à la disposition du public afin de présenter le dossier et recevoir ses observations et propositions, lors des permanences aux jours et horaires suivants :

Département de Vaucluse

**Judi 2 mai de 9h à 12h, Vendredi 31 mai de 9h à 12h : Maison du Parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès 84400 Apt**

**Lundi 13 mai de 9h à 12h : Mairie d'Oppède 75 Place Félix Autard 84580 Oppède**

**Mardi 14 mai de 9h à 12h : Mairie de Cabrières-d'Aigues 1 Place de l'ormeau 84240 Cabrières-d'Aigues**

**Mercredi 15 mai de 9h à 12h : Mairie de Mérindol Place de la Mairie 84360 Mérindol**

**Mercredi 15 mai de 14h à 17h : Mairie de Cabrières-d'Avignon 76 Cours Jean Giono 84220 Cabrières-d'Avignon**

**Samedi 18 mai de 9h à 12h : Mairie de Cadenet 16 Cours Voltaire 84160 Cadenet**

**Vendredi 17 mai de 14h à 17h : Mairie de Cavaillon, Salle Vidau Passage Vidau 84300 Cavaillon**

**Mardi 21 mai de 14h à 17h : Mairie de Pertuis Hôtel de Ville, Service urbanisme 84120 Pertuis**

**Judi 23 mai de 14 à 17h : Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt 9 Place de la Mairie 84490 Saint-Saturnin-lès-Apt**

**Samedi 25 mai de 9h à 12h : Mairie de Goult 31 Place Jean Moulin 84220 Goult**

**Mardi 28 mai de 14h à 17h : Mairie de La Tour-d'Aigues 7 Place de l'Eglise 84240 La Tour-d'Aigues**

**Judi 30 mai de 9h à 12h : Mairie de Lourmarin 21 Rue Henri de Savornin 84160 Lourmarin**

Département des Alpes de Haute-Provence

**Mardi 7 mai de 14h à 17h : Mairie de Banon Place Charles Vial 04150 Banon**

**Lundi 13 mai de 14h à 17h : Mairie de Manosque Place de l'Hôtel de Ville 04101 Manosque**

**Vendredi 17 mai de 14h à 17h : Mairie de Simiane-la-Rotonde Château Médiéval Haut village 04150 Simiane-la-Rotonde**

**Mardi 21 mai de 14h à 17h : Mairie de Céreste-en-Luberon Cours Aristide Briand 04280 Céreste-en-Luberon**

**Mercredi 22 mai de 14h à 17h : Mairie de Forcalquier 1 Place du Bourguet 04300 Forcalquier**

**Lundi 27 mai de 14h à 17h : Mairie de Saint-Étienne-les-Orgues Hôtel de ville 04230 Saint-Étienne-les-Orgues**

**Mercredi 29 mai de 14h à 17h : Mairie de La Brillanne Place Sainte-Agathe 04700 La Brillanne.**

Le rapport, les conclusions et avis de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, sur le registre dématérialisé, les sites internet de la Région et du Parc et dans les lieux qui ont accueilli l'enquête.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Parc naturel régional du Luberon, 04 90 04 42 00.

